

## Plan d'accompagnement individualisé de l'étudiant(e) bénéficiaire

### ETUDIANT(E) BENEFICIAIRE

#### Données administratives :

Nom de l'étudiant(e) bénéficiaire : .....

Prénom de l'étudiant(e) bénéficiaire : .....

Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – Ecole supérieure des Arts (ArBA-EsA)

#### Description du projet d'études :

Cursus dans lequel est inscrit l'étudiant(e) bénéficiaire :

.....

Cycle : ..... Bloc : .....

Année académique : .....

### ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT(E) BENEFICIAIRE

#### Personnel d'accompagnement :

Nom et prénom du personnel accompagnant interne à l'établissement d'enseignement supérieur: .....

Nom et prénom du personnel accompagnant externe à l'établissement d'enseignement supérieur: .....

Nom(s) et prénom(s) du (des) étudiant(e)(s) accompagnateur éventuel(s) (le cas échéant, la(les) convention(s) de(s) l'étudiant(e)(s) accompagnateur est (sont) annexée(s) au présent plan d'accompagnement individualisé) :

1. ....
2. ....
3. ....

#### Service d'accueil et d'accompagnement :

Le service d'accueil et d'accompagnement de l'ArBA-EsA a pour mission d'élaborer le présent plan d'accompagnement individualisé (PAI) en concertation avec l'étudiant(e) bénéficiaire et assurer la mise en œuvre de celui-ci.

Il se charge également d'évaluer de manière continue le plan d'accompagnement individualisé et l'adapter, s'il échet, en fonction des besoins de l'étudiant(e) bénéficiaire.

Il organise, au cours de l'année académique, au moins une réunion de coordination et d'évaluation entre les acteurs ou leurs représentants.

Modalités du /des type(s) d'aménagements raisonnables (à décrire) :

- matériels     
  pédagogiques     
  culturels     
  sociaux     
  autres

Description des aménagements raisonnables généraux:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description des aménagements raisonnables pour certaines activités d'apprentissage :

<u>Intitulé de l'activité d'apprentissage</u>	<u>enseignant</u>	<u>UE</u>	<u>Aménagement(s) demandé(s)</u>


Description des aménagements raisonnables pour l'ensemble des examens:

.....

.....

.....

.....

.....

Description des aménagements raisonnables pour certains examens :

<u>Intitulé de l'activité d'apprentissage</u>	<u>enseignant</u>	<u>UE</u>	<u>Aménagement(s) demandé(s)</u>

--	--	--	--

Description d'autres aménagements raisonnables spécifiques (ex : stage, ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

Modifications du plan d'accompagnement :

Conformément à l'article 16, alinéa 3, du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement inclusif, à la demande de l'étudiant(e) bénéficiaire ou du service d'accueil et d'accompagnement, le plan d'accompagnement individualisé peut être modifié. Les modifications apportées au plan d'accompagnement individualisé doivent faire l'objet d'un accord des intervenants.

En l'absence d'accord, la Chambre de l'Enseignement supérieur inclusif du Pôle académique concerné, visée à l'article 27 du décret susmentionné, statue sur la demande de modifications dans les dix jours de sa saisine.

Engagement de l'étudiant bénéficiaire:

L'étudiant(e) accepte / n'accepte pas<sup>1</sup> qu'un ou plusieurs membres du personnel de l'établissement d'enseignement supérieur puisse(nt) être directement impliqué(s) par une mesure prévue dans le plan d'accompagnement individualisé ;

L'étudiant(e) accepte / n'accepte pas<sup>1</sup> de participer à l'évaluation de ses besoins, conjointement avec le service d'accueil et d'accompagnement, afin de préciser l'impact attendu de la situation de handicap sur les activités de la vie quotidienne relatives à la participation pleine et effective à la vie académique en tenant compte des ressources personnelles déjà mobilisées ;

---

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.



Dans le cas où un ou plusieurs étudiant(e)(s) accompagnateur(s) seraient désigné(e)(s) :

L'étudiant(e) adhère à la charte de l'étudiant(e) accompagnateur.

Date et signature de l'étudiant(e)  
bénéficiaire ou son représentant  
légal:

Date et signature du  
Représentant de l'ArBA-EsA :

Date et signature du personnel accompagnant